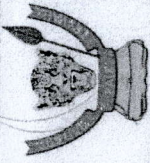


REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION  
DES MARCHES PUBLICS

ARMP

Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

## ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 275/2024

A LA SOCIETE SOKIN SARL.

Après avoir reçu le contrat du marché N° 0C3/CGPMP/ANR/2024, conclu avec l'ANR, pour un montant total hors taxe de dollars américains huit cent quarante-trois mille neuf cent soixante-cinq, cinquante-un centime (USD 843 965,51) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit dollars américains cinq mille neuf cent sept, septante-six centimes (USD 5 907,76), pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Kinshasa, le 12/12/2024.

Directeur Administratif et Financier



Sceau de l'Etablissement

Me. Claude KAYEMBE MRAYI  
Directeur Général